

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 17, NUMÉRO 3 – AVRIL 2016



Face aux accords méga-régionaux : quelles implications pour l'Afrique?

ACCORDS COMMERCIAUX MÉGA-RÉGIONAUX

Quels sont les risques pour l'Afrique et comment les minimiser?

GOUVERNANCE COMMERCIALE GLOBALE

Comment l'OMC sera-t-elle affectée par la multiplication des accords commerciaux préférentiels?

WTO

Jeter un regard nouveau sur l'interface entre commerce et développement



International Centre for Trade
and Sustainable Development



PASSERELLES

VOLUME 17, NUMÉRO 3 – AVRIL 2016

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre international pour le commerce et le développement durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX (ACR)

- 4 **Les accords commerciaux méga-régionaux : menace ou opportunité pour l'avenir du commerce africain ?**

Simon Mevel

ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

- 8 **Évaluer l'impact des accords méga-régionaux pour l'Afrique**

Fritz Putzhammer, Ulrich Schoof

OMC

- 11 **Les fonctions de gouvernance de l'OMC à l'ère des accords commerciaux préférentiels**

Silke Trommer

OMC

- 14 **Le débat sur le commerce et le développement à l'OMC : un changement est nécessaire**

Sacha Peter Silva

OMC

- 17 **Cinq ans après, progrès et avenir de l'initiative du Royaume-Uni pour le libre-échange en Afrique**

Darlington Mwape, Peter Lilley

OMC

- 20 **Azevêdo appelle les PMA à définir clairement leurs priorités pour l'après-Nairobi**

INFRASTRUCTURES

- 21 **Un premier forum global se réunit autour de la question des infrastructures**

- 23 **Salle de presse**

- 24 **Publications et ressources**

Face aux accords méga-régionaux : quelles implications pour l'Afrique ?



Au cours des deux dernières décennies, le système commercial mondial a connu certaines évolutions majeures. En particulier, face à l'absence de progrès significatifs à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha, de nombreux partenaires commerciaux ont recherché d'autres moyens de poursuivre leurs intérêts commerciaux, ce qui a amené à une prolifération d'accords commerciaux régionaux (ACR). Ce processus a aujourd'hui pris une ampleur nouvelle avec l'apparition d'accords méga-régionaux tels que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) ou encore le Partenariat économique régional global (RCEP), une tendance qui soulève d'importantes questions pour la future du système commercial multilatéral et de ses membres les plus faibles.

On s'attend à ce que les accords méga-régionaux, qui sont plus larges et plus ambitieux que les ACR traditionnels, affectent l'architecture du commerce mondial de manière systémique, d'où l'importance d'en comprendre les implications. Certaines préoccupations particulières ont notamment été émises concernant les risques potentiels qu'ils peuvent comporter pour l'OMC et les pays tiers. Quel impact ces initiatives méga-régionales auront-elles pour les pays en développement qui en sont exclus, en particulier en Afrique ? Pourraient-elles également s'avérer être la source de nouvelles opportunités pour ces « outsiders » ? Comment l'OMC pourrait-elle gérer au mieux cette transition vers une ère où les accords commerciaux préférentiels jouent un rôle plus prépondérant ? Ce numéro tente d'apporter un éclairage sur ces questions.

Dans le premier article, Simon Mevel se penche sur l'impact potentiel des accords commerciaux méga-régionaux pour les économies africaines. En tentant d'identifier des moyens pour l'Afrique d'atténuer les risques de ces accords et de renforcer ses efforts de transformation structurelle par le biais du commerce, son article souligne que l'intégration régionale et la collaboration Sud-Sud pourraient s'avérer essentielles. Cette contribution est complétée par un article de Fritz Putzhammer et Ulrich Schoof, qui explore et évalue les effets économiques qui pourraient découler de ces méga-accords pour un grand nombre de pays du continent africain.

Ce numéro contient également une analyse de l'impact potentiel que les accords méga-régionaux pourraient avoir sur le rôle joué par l'OMC dans la gouvernance commerciale mondiale. Selon Silke Trommer, l'auteure de cet article, le basculement actuel vers davantage d'accords préférentiels et méga-régionaux pourrait influencer négativement sur la capacité de l'OMC à remplir ses fonctions les plus centrales, ce qui pourrait affecter les petites nations commerciales de manière disproportionnée.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

L'équipe de Passerelles

ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX (ACR)

Les accords commerciaux méga-régionaux : menace ou opportunité pour l'avenir du commerce africain ?

Simon Mevel

Comment l'Afrique peut-elle atténuer les effets potentiellement négatifs des accords commerciaux méga-régionaux et soutenir ses efforts de transformation structurelle au moyen du commerce ?

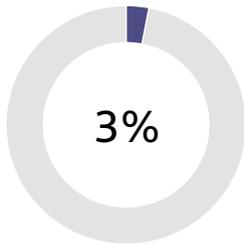
Depuis le début des années 2000, les accords commerciaux régionaux (ACR) – autorisés par les règles de l'OMC – se sont multipliés. Il est intéressant de noter que cette évolution s'est produite dans un contexte de quasi absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales, ce qui montre que de nombreux pays considèrent les marchés régionaux comme une voie importante de développement de leurs échanges commerciaux. L'émergence d'accords commerciaux méga-régionaux (ACMR), dont la portée dépasse les pays simplement frontaliers, et qui touchent une partie importante du PIB et de la population du monde, atteste de cette tendance.

À l'heure actuelle, trois principaux ACMR sont envisagés : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre l'Union européenne et les États-Unis, le Partenariat transpacifique (TPP) récemment conclu entre les États-Unis et onze pays du pourtour du Pacifique, et le Partenariat économique régional global (RCEP) entre seize économies d'Asie et du Pacifique. S'ils sont mis en œuvre, ces accords modifieront considérablement l'environnement du commerce international, avec de potentiels défis systémiques pour le système commercial multilatéral. Ces initiatives commerciales méga-régionales sont notamment souvent en avance sur de nombreuses questions discutées dans le cadre de l'OMC et ont contribué à détourner les pourparlers des sujets traditionnels de Doha, qui sont particulièrement importants pour de nombreux pays en développement, et notamment pour le continent africain. La déclaration finale de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée du 15 au 19 décembre 2015 à Nairobi au Kenya, est en elle-même très consensuelle, mais reste plutôt évasive sur l'avenir des négociations multilatérales. Elle reconnaît que « de nombreux Membres veulent mener les travaux sur la base de la structure de Doha, tandis que certains veulent explorer de nouvelles architectures ». Cette même déclaration réaffirme la « nécessité de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux (ACR) restent un complément, et non un substitut, du système commercial multilatéral ».

Les impacts attendus de ces méga-accords sur les pays tiers restent relativement incertains, car à l'exception du Partenariat transpacifique (TPP), les dispositions de ces accords ne sont pas encore connues dans leur intégralité. Il est toutefois évident que les pays africains, qui ne font pas partie de l'une ou l'autre de ces trois initiatives méga-régionales, seront probablement affectés par l'intensification de la concurrence et l'érosion des préférences sur les marchés des ACMR. En termes de commerce, il est donc indispensable d'examiner les stratégies pouvant être adoptées par les pays africains pour atténuer les effets négatifs potentiels résultant de la formation de groupements méga-régionaux.

La zone de libre-échange continentale : une priorité importante pour l'Afrique face aux accords méga-régionaux

Certaines données empiriques issues d'analyses d'équilibre général calculable (EGC) montrent que si la mise en place de ces trois grands ACMR devrait générer de vastes opportunités à l'exportation pour leurs signataires, notamment dans les pays du RCEP, les économies africaines risquent de souffrir de ces réformes commerciales (Mevel et



La part de l'Afrique dans le commerce mondial n'est que d'environ trois pourcent à l'heure actuelle, un niveau quasiment identique à celui d'il y a vingt ans.

Mathieu, 2016)②. Les résultats indiquent que la réduction de leurs exportations vers l'Inde et la Chine pourrait être particulièrement importante.

Toutefois, si en parallèle, les pays africains parvenaient à mettre en place la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) – leur propre méga-accord régional, censé couvrir les 54 pays de l'Union africaine, et dont les négociations ont été officiellement lancées en juin 2015 –, les résultats pourraient être radicalement différents pour le continent. Le commerce généré entre partenaires africains grâce aux mesures d'intégration régionale ferait plus que compenser les pertes commerciales résultant des ACMR. Toutes les économies africaines, y compris les plus petites, seraient en mesure de développer leurs échanges avec leurs partenaires du continent. Il convient également de souligner que le développement du commerce intra-africain bénéficierait en premier lieu au secteur industriel (par exemple les produits électroniques, les machines et équipements de transport, les produits chimiques, le textile, les produits de la métallurgie et les produits alimentaires transformés), avec par conséquent des effets bénéfiques sur le développement industriel et la transformation structurelle de l'Afrique. Ces effets bénéfiques pourraient même être renforcés par l'adoption, en parallèle de la ZLEC, de mesures visant à réduire les coûts des échanges.

Dans ce scénario, la réussite des négociations en cours concernant la ZLEC, suivie de la mise en œuvre rapide d'une réforme de politique commerciale à l'échelle du continent, constitue un impératif pour l'Afrique en vue d'atténuer les effets indésirables des autres initiatives méga-régionales. La ZLEC doit être ambitieuse et éliminer de façon effective les barrières tarifaires dans le commerce des biens et des services, tout en luttant vigoureusement contre les barrières non-tarifaires qui entravent fortement les échanges intra-africains. Il sera bien entendu également nécessaire de traiter certaines questions ne relevant pas directement du commerce (telles que les investissements, les réformes réglementaires, etc.) à court ou moyen terme (comme dans les ACMR) pour maximiser les gains potentiels. Cependant, malgré tout son potentiel, le marché africain reste relativement étroit et peu susceptible d'offrir des opportunités commerciales de taille suffisante pour permettre une amélioration significative de la position de l'Afrique au sein du commerce mondial. La part de l'Afrique dans celui-ci n'est que d'environ trois pourcent à l'heure actuelle②, un niveau quasiment identique à celui d'il y a vingt ans. L'Afrique devra donc regarder au-delà de son propre marché si elle veut jouer un rôle accru dans le commerce international.

Une plus grande intégration entre pays africains et membres des accords commerciaux méga-régionaux (TPP et RCEP) offrirait des opportunités commerciales significatives aux économies africaines.

Renforcer la coopération commerciale Sud-Sud

Les conclusions de Mevel et Mathieu (2016) suggèrent en outre que dans le cas d'une mise en place réussie de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et des accords commerciaux méga-régionaux (ACMR), une plus grande intégration entre pays africains et membres des ACMR (TPP et RCEP) offrirait des opportunités commerciales significatives aux économies africaines.

Bien que les exportations africaines à destination des pays d'Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud resteraient globalement dominées par les produits traditionnels (à savoir énergie et produits miniers), le développement des exportations africaines à destination des pays asiatiques, et notamment de la Chine, offrirait un potentiel plus important de soutien des efforts d'industrialisation du continent. De plus, sachant que pour l'Afrique, la quasi totalité du détournement des flux commerciaux résultant de la mise en place des ACMR concernerait les pays du RCEP, et principalement l'Inde et la Chine, le resserrement des liens commerciaux entre les économies africaines

et asiatiques compenserait l'effet de réorientation des flux commerciaux résultant des initiatives méga-régionales.

Toutefois, si l'Afrique souhaite renforcer au maximum l'efficacité de ses efforts de transformation structurelle, il faudrait qu'elle s'engage dans une intégration commerciale renforcée avec les pays asiatiques, au-delà du simple RCEP. C'est cette approche qui lui permettrait d'observer les résultats les plus prometteurs. En effet, le potentiel de diversification des exportations de marchandises africaines vers les économies d'Asie de l'Ouest – qui comprennent le Moyen-Orient – est significatif. La poussée des exportations africaines vers les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, qui sont déjà bien approvisionnés en sources d'énergie, bénéficierait quasi intégralement aux produits industriels. La part de ces produits pourrait également devenir prédominante dans les exportations africaines vers la Turquie, et elle augmenterait substantiellement dans les exportations vers le reste de l'Asie occidentale. En outre, les exportations africaines de produits agricoles et alimentaires – et notamment de céréales, d'autres denrées et de produits carnés – seraient également accrues, notamment vers la Turquie et le reste de l'Asie occidentale. Ces pays afficheraient également une demande significative de produits miniers et énergétiques en provenance d'Afrique.

Dans ce scénario de resserrement des liens commerciaux entre les économies africaines et l'Asie de l'Ouest, il convient de souligner que les gains issus du développement du commerce africain ne seraient pas uniquement partagés entre les pays du continent ayant déjà des liens commerciaux étroits avec le Moyen-Orient (par exemple les pays d'Afrique du Nord et autres membres de la Ligue arabe). Les retombées se répartiraient de façon équitable entre différents pays des cinq grandes régions africaines. Des pays comme le Nigeria, le Kenya, le Ghana, la Côte d'Ivoire, l'île Maurice, le Cameroun ou la Zambie pourraient même s'attendre à un accroissement de leurs exportations vers l'Asie et le Moyen-Orient de plus de deux tiers (par rapport à une situation sans intégration supplémentaire entre l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient), couvrant un large éventail d'exportations industrielles et agricoles.

Il convient en outre de souligner qu'une meilleure intégration entre l'Afrique et ses partenaires commerciaux du Sud ne relève pas uniquement de l'intérêt de la première, car elle stimulerait également de façon considérable les importations et exportations de ses partenaires. Même les quelques pays risquant peut-être de souffrir d'un renforcement des échanges entre l'Afrique et les économies en développement pourraient facilement atténuer leurs pertes en entreprenant des réformes de facilitation des échanges – dans l'esprit de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges – susceptibles de générer de nouvelles opportunités commerciales et d'élargir celles qui existent.

Dans le cadre de l'émergence d'accords commerciaux méga-régionaux tels que le TTIP, le TPP ou le RCEP, la première priorité de l'Afrique doit être la création de sa Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

Conclusion et recommandations

Dans le cadre de l'émergence d'accords commerciaux méga-régionaux tels que le TTIP, le TPP ou le RCEP, la première priorité de l'Afrique doit être la création de sa Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Cette zone de libre-échange permettrait non seulement d'atténuer les pertes commerciales résultant de la formation de grands blocs commerciaux, mais également d'harmoniser les politiques commerciales au sein du continent. Une réforme ambitieuse et inclusive de la politique commerciale à l'échelle du continent permettrait d'uniformiser les différents régimes commerciaux existant actuellement en Afrique, tout en résolvant le problème des chevauchements entre les différentes communautés économiques régionales (CER) du continent. Au moment

où les pays d'Afrique sont engagés dans des accords commerciaux réciproques – bien qu'asymétriques – avec des partenaires extérieurs, tels que les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, la ZLEC permettrait de s'assurer qu'aucun pays africain ne pénalise ses homologues du continent en faveur de partenaires extérieurs en termes d'accès aux marchés.

Cela étant dit, même une ZLEC censée stimuler le commerce intra-africain et sa composante industrielle ne suffira probablement pas à améliorer la position marginale actuelle de l'Afrique au sein d'un commerce mondial en pleine mutation. Bien qu'elle représente une étape cruciale vers la mise en place de chaînes de valeur performantes et la promotion des processus de mise à niveau si nécessaires à l'amélioration de la compétitivité des économies africaines, le continent doit également procéder à un examen stratégique des opportunités commerciales existant au-delà de son propre marché régional. Le renforcement des liens avec les économies en développement et les économies émergentes d'Asie, et notamment du Moyen-Orient, en matière de commerce et d'investissement pourrait très bien soutenir l'industrialisation des économies africaines et la diversification de leurs exportations. Un tel résultat contribuerait de façon significative à la réalisation de l'objectif de transformation structurelle de l'Afrique et d'amélioration de sa position sur la scène commerciale internationale.

L'Afrique doit donc rapidement adapter ses efforts et redéfinir ses priorités en matière de dialogue avec les différentes plateformes commerciales. Toutes les énergies du continent africain doivent être mieux catalysées et dirigées vers la négociation et la mise en œuvre efficace des réformes soutenant au mieux les priorités de l'Afrique, à savoir le renforcement de l'intégration régionale dans un premier temps, puis la mise en œuvre stratégique d'une coopération commerciale accrue avec ses partenaires du Sud. Un renforcement des capacités, visant à améliorer les compétences des négociateurs africains pour la conception, la négociation et la mise en œuvre de tels accords, sera nécessaire, ce qui exigera un soutien solide de la part des organisations internationales et des partenaires de développement.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la CEA. L'auteur souhaite remercier sincèrement David Luke, coordinateur du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) au sein de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), pour ses précieux commentaires.

❶ Voir WT/MIN(15)/DEC; <http://bit.ly/1pAKbjL>

❷ Mevel S. et M. Mathieu (2016), « L'émergence des accords commerciaux méga-régionaux et l'impératif pour les économies africaines d'un renforcement stratégique de la coopération Sud-Sud liée au commerce ». Article sélectionné pour présentation à l'occasion de la 19^{ème} conférence annuelle sur l'analyse économique internationale, Washington D.C., 15-17 juin 2016.

❸ Calculs de l'auteur fondés sur UNCTADStat; consulté le 21 mars 2016.



Simon Mevel

Économiste au sein du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies.

ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Évaluer l'impact des accords méga-régionaux pour l'Afrique

Fritz Putzhammer, Ulrich Schoof

Quel sera l'impact économique des accords commerciaux méga-régionaux pour l'Afrique ? Et comment leurs signataires pourraient œuvrer en faveur d'un commerce futur plus inclusif à l'égard des économies africaines ?

Le monde du commerce international est en train de changer comme jamais auparavant. Les négociations multilatérales ont cédé le pas à des accords commerciaux méga-régionaux qui rassemblent les grands acteurs de l'économie mondiale en quelques blocs économiques puissants. Si une grande partie du monde se concentre actuellement sur des accords tels que le TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), le TPP (Partenariat transpacifique), ou encore la FTAAP (Zone de libre-échange de l'Asie-Pacifique), le continent africain continue toutefois d'être ignoré de manière assez délibérée. Bien que les économies africaines aient entrepris de former leur propre méga-zone commerciale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), leurs relations commerciales avec les autres économies restent déséquilibrées.

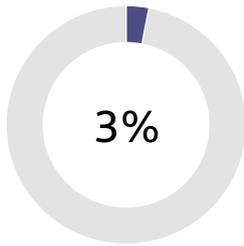
L'Afrique possède pourtant un important potentiel commercial. De nombreux pays du continent sont riches en ressources naturelles, telles que diamants, or, cuivre, minerai de fer, pétrole ou terres rares. Mais la bonne gestion de ces richesses s'avère souvent difficile et constitue un véritable défi. Trop souvent, la promesse de profits immédiats conduit à des investissements excessifs dans les exploitations minières et les installations de traitement au détriment des autres industries. Ces économies à mono-activité sont rarement durables et aboutissent à des impasses de développement, notamment parce que les bénéfices tirés de cette richesse en matières premières sont souvent redistribués de façon extrêmement inégale au sein de la population. En parallèle, d'autres pays en développement – en Asie par exemple – ont davantage investi dans les infrastructures et diversifié leurs économies, ce qui les rend plus attrayants pour les investisseurs et partenaires commerciaux potentiels. Par conséquent, la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'était que de trois pourcent en 2013, un chiffre très faible.

La place de l'Afrique en tant que fournisseur de matières premières pour le reste du monde a donc très peu changé depuis l'époque de la colonisation. Ces matières premières représentent aujourd'hui la majeure partie des exportations africaines, les deux autres grandes catégories étant le textile et les produits agricoles. Comment ces échanges de matières premières seront-ils affectés par les futurs accords méga-régionaux ?

Quel sera l'impact des accords méga-régionaux pour l'Afrique ?

Bien que l'Afrique ne soit pas directement impliquée dans l'un ou l'autre des méga-accords à venir, il est logique de penser qu'en raison de leur ampleur considérable, des accords tels que le TTIP, le TPP ou l'ambitieuse FTAAP auront des répercussions significatives sur les économies africaines. Prenons par exemple le TTIP. Un accord de ce genre affecte généralement les pays africains de différentes manières. Il y aura un effet direct sur les prix ainsi que sur les revenus, mais ces effets directs toucheront les pays tiers de façon opposée. L'effet prix, également appelé effet de détournement des échanges, se produit lorsque les importations en provenance des pays africains s'avèrent soudain plus chères pour les européens ou les américains par rapport aux importations en provenance de leurs partenaires du TTIP. Cette perte de compétitivité sur les prix peut entraîner une baisse des volumes et donc se traduire par une perte de revenus pour les exportateurs africains.

En parallèle pourtant, un accord commercial tel que le TTIP devrait entraîner une augmentation des revenus et donc du pouvoir d'achat de ses pays membres¹.



Selon une récente étude conduite par l'institut Ifo pour le compte de la fondation Bertelsmann, le TTIP pourrait engendrer un accroissement de revenu de 3 pourcent après dix ans pour les pays africains, si les effets indirects de l'accord sont pris en compte. Des effets positifs similaires peuvent être attendus du TPP.

L'augmentation du pouvoir d'achat stimule la demande, y compris à l'égard des importations en provenance de pays tiers, ce qui permet à ces pays d'augmenter le volume de leurs exportations à des prix plus élevés. La question de savoir si le TTIP aura un impact direct positif ou négatif sur la situation des pays africains dépend donc de l'influence comparée de chacun de ces effets sur leur balance commerciale. Les économies africaines pourraient également être affectées indirectement par les retombées positives (« *spill-over effects* » en anglais) découlant principalement de l'harmonisation des réglementations qui accompagne généralement les grands accords de libre-échange (ALE). Cette harmonisation pourrait inciter d'autres économies à adapter leurs propres réglementations en conséquence, abaissant ainsi le coût futur des échanges commerciaux dans les deux sens entre les pays de l'ALE et les pays tiers.

Dans un récent exercice de modélisation pour le compte de la Fondation Bertelsmann, l'institut allemand Ifo a calculé les effets économiques directs et indirects de ces accords méga-régionaux sur un total de 25 pays africains². Dans le cadre du TTIP et du TPP, les données montrent que pour la plupart des pays africains, l'effet positif sur les revenus excède l'effet négatif de détournement des échanges. D'après le modèle, qu'il s'agisse du TTIP ou du TPP, seuls le Mozambique, la Zambie et la Côte d'Ivoire devraient s'attendre à un effet négatif sur leur situation. Le Mozambique est le pays le plus durement touché par les deux accords, avec un effet négatif de 0,2 pourcent par an sur son revenu national au-delà de dix ans. Bien que cet impact apparaisse relativement faible par rapport au taux de croissance actuel de 7 pourcent du pays, le Mozambique reste l'un des pays les plus pauvres au monde et on ne sait pas exactement comment ces effets se répartiront sur la population, avec le risque que les plus pauvres soient les plus affectés.

À l'autre extrémité du spectre, les données montrent que des méga-accords comme le TTIP ou le TPP peuvent aussi avoir un impact positif significatif sur la prospérité des pays africains. Par exemple, le TTIP devrait générer 0,8 pourcent de revenus supplémentaires par le biais des effets directs pour les pays les mieux lotis, tels que le Bénin ou le Togo. Si l'on ajoute les effets indirects, l'impact total pourrait atteindre trois pourcent par an après dix ans. Des effets positifs similaires peuvent être attendus du TPP.

Des promesses en provenance d'Asie ?

Bien que les répercussions possibles d'accords tels que le TTIP ou le TPP semblent positives pour la plupart des pays africains, elles font pâle figure par rapport au potentiel de l'accord relatif à la FTAAP lancé par la Chine. Ce pays est de loin le premier partenaire commercial de l'Afrique, devançant même les États-Unis et l'UE. Si les choses évoluent comme la Chine peut le souhaiter, cette dominance continuera de s'accroître à l'avenir. D'après le premier ministre chinois Li Keqiang, le volume actuel des échanges commerciaux entre la Chine et le continent africain, qui atteint presque 200 milliards d'USD par an, devrait doubler pour atteindre 400 milliards d'USD d'ici 2020. La Chine achète principalement des matières premières et des ressources naturelles auprès des exportateurs africains, comme des métaux, des terres rares ou du pétrole brut, qui sont ensuite traités en Chine pour être généralement réexportés sous une forme différente sur le marché international. En retour, la Chine investit dans les infrastructures et les installations minières africaines afin de pérenniser sa place de premier acheteur de matières premières africaines.

À cet égard, le commerce Chine-Afrique est particulièrement bien placé pour bénéficier des effets potentiels de stimulation de la demande d'un accord méga-régional asiatique. Sachant que la plupart des matières premières importées d'Afrique par la Chine sont peu échangées au sein de la FTAAP, l'effet de détournement des échanges est minimal pour ces secteurs. En parallèle, le développement du commerce chinois devrait avoir un effet positif considérable sur la demande de matières premières africaines, notamment lorsque l'on sait que les trois premiers clients des exportations chinoises (États-Unis, Hong Kong et Japon) sont également membres de la FTAAP.

Calculant les effets d'une éventuelle FTAAP, le modèle Ifo prévoit une amélioration de la situation pour les 25 pays d'Afrique inclus dans la simulation. Même le pays le moins affecté, la Zambie, peut s'attendre à une hausse de 1,6 pourcent de son revenu national.

Les pays riches en matières premières, comme l'Afrique du Sud ou le Togo, pourraient observer une augmentation annuelle de 7,9 et 8,6 pourcent respectivement. L'examen sectoriel du commerce sud-africain permet de mieux cerner l'impact de la demande chinoise de ressources naturelles : bien que la part agricole pourrait se réduire légèrement en raison du détournement des échanges lié à la FTAAP, l'important secteur minier devrait augmenter de 62 pourcent.

Garantir l'inclusion

Pour garantir le meilleur résultat possible pour les pays africains, les partenaires impliqués dans ces initiatives méga-régionales devraient s'efforcer de mettre en place des accords aussi inclusifs que possible. En ce qui concerne les pays développés impliqués dans le TTIP ou le TPP, une motivation supplémentaire serait également de promouvoir leur compétitivité par rapport à la Chine sur les marchés africains. Il conviendrait d'amortir les effets éventuels de détournement des échanges résultant de ces méga-accords et de maximiser l'impact sur la demande des effets de revenu positifs. Il est aussi important de promouvoir des options pour aider les pays africains à adapter leurs réglementations et leur permettre de bénéficier des retombées potentielles positives.

Les pays engagés dans des initiatives commerciales méga-régionales telles que le TTIP ou le TPP devraient également étendre la reconnaissance mutuelle des normes aux États non-membres. Tant que les normes européennes ou américaines sont respectées, la reconnaissance réglementaire ne devrait pas être influencée par le fait que le fournisseur exporte de France ou d'Afrique du Sud. De manière générale, l'harmonisation réglementaire est indispensable pour envisager un avenir unifié du commerce mondial. Il est donc essentiel que les marchés émergents non-membres du TTIP ou du TPP soient inclus dans la future coopération réglementaire résultant de ces accords. Plus les pays africains seront intégrés à ces organes de coopération réglementaire, plus les effets de détournement des échanges s'avéreront limités. Les effets liés aux retombées indirectes pourraient également être amplifiés.

Enfin, le rôle de l'OMC en tant que forum international et conseiller des négociations actuelles et futures doit une fois de plus être renforcé. Ce n'est qu'avec un médiateur juste et impartial tel que l'OMC que la voix des pays pauvres exclus des accords méga-régionaux, comme les pays africains, pourra se faire suffisamment entendre au niveau international. Avec la bonne approche, des accords tels que le TTIP ou le TPP peuvent constituer une première étape en direction d'une communauté multilatérale de libre-échange unifiée à l'échelon mondial.

Conclusion

En conclusion, les simulations récentes montrent que l'impact des accords méga-régionaux sur l'Afrique sera en grande partie positif. Seuls quelques pays devraient observer un impact négatif sur leur situation en conséquence de ces accords. Bien que ces effets négatifs soient généralement faibles, ils risquent de toucher certaines des économies les plus pauvres d'Afrique, sans que l'on sache comment ces effets seront répartis au sein de la population. Il est donc possible que les plus pauvres soient davantage affectés. Du côté positif néanmoins, ces accords méga-régionaux devraient en moyenne avoir un effet favorable pour les pays africains, avec un effet particulièrement marqué pour la FTAAP menée par la Chine. Les pays développés engagés dans ces méga-accords devraient s'efforcer de rendre leurs accords aussi inclusifs que possible, ce qui leur permettrait de garantir le meilleur résultat possible aux pays d'Afrique, tout en s'assurant de ne pas être distancés par la puissance commerciale chinoise en Afrique.



Fritz Putzhammer

Chef de projet à temps partiel pour le projet Global Economic Dynamics (GED) de la Fondation Bertelsmann.



Ulrich Schoof

Responsable de l'équipe Global Economic Dynamics (GED) au sein de la Fondation Bertelsmann.

- ① Felbermayr et al. (2015), Impact potentiel du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) sur les économies en développement et les économies émergentes, Institut Ifo, Munich. <http://bit.ly/1NijJCa>.
- ② Les résultats sont déjà disponibles sous forme de fiches techniques pouvant être téléchargées à partir du site GED : <http://bit.ly/1Qnqabq>.

OMC

Les fonctions de gouvernance de l'OMC à l'ère des accords commerciaux préférentiels

Silke Trommer

Les fonctions de gouvernance de l'OMC pourraient être affectées de manière négative par la prolifération d'accords commerciaux préférentiels. Si ceci devait se produire, ce changement affecterait les petites nations commerciales de manière disproportionnée.

En revenant du Forum économique mondial de Davos de cette année, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a fait part de l'enthousiasme manifesté par les représentants des gouvernements et des entreprises au sujet de leur travail dans le cadre de l'OMC. En dépit de la non-réaffirmation de du Programme de Doha pour le développement (PDD), Azevêdo a également confirmé une ouverture des membres de l'organisation à discuter des questions en suspens du PDD. Dans le même temps, les grandes puissances commerciales concentrent leurs efforts sur des négociations se déroulant en dehors du système commercial multilatéral. Une question pertinente, dans ce contexte, est de savoir comment l'OMC gèrera la transition vers cette ère des accords commerciaux préférentiels et méga-régionaux. En d'autres termes : comment la fragmentation actuelle du système commercial mondial en blocs bilatéraux et régionaux, reposant sur un socle de règles multilatérales existantes, affectera-t-elle les fonctions de l'OMC dans la gouvernance du commerce mondial ?

Cet article présente des réflexions sur la façon dont (1) la transparence et le dialogue, (2) la résolution des différends et (3) la négociation à l'OMC peuvent évoluer en conséquence de la tendance actuelle à la multiplication des accords commerciaux préférentiels. Il suggère que ces fonctions de gouvernance de l'OMC resteront certes essentielles pour le système commercial mondial, et en particulier pour les plus petits pays pour lesquels elles constituent un bien public global, mais que tant que la gouvernance du commerce se concentre sur les accords préférentiels, leur capacité à opérer peut être négativement affectée. L'analyse se base sur 104 entretiens avec des membres de la communauté du commerce, qui ont été conduits entre mars 2014 et avril 2015 au Brésil, au Canada, en Chine, dans l'UE, en Inde, en Afrique du Sud, aux États-Unis et à Genève. Avec la professeure Ann Capling de l'Université de Melbourne, nous avons interrogé des responsables du commerce, des représentants du secteur privé, des syndicalistes, des représentants de la société civile et des experts académiques sur ce qu'ils pensent de l'OMC et de l'avenir de la gouvernance commerciale multilatérale. ❶

Transparence et dialogue

Garantir la transparence et le dialogue entre les nations est une fonction clé de l'OMC dans la gouvernance commerciale mondiale. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) de l'OMC sert à évaluer périodiquement les mesures de politique commerciale prises par différents membres de l'organisation. De plus, les délégués des missions auprès de l'OMC, à Genève, entretiennent de manière quotidienne des relations de travail étroites, ce qui leur permet de discuter des événements économiques mondiaux et des réponses potentielles en matière de politique commerciale. Au cours des entretiens, les personnes interrogées ont confirmé que les interactions étroites entre représentations des États membres à Genève étaient d'une aide précieuse pour la formulation des politiques commerciales aux niveaux international et national. Les contacts continus entre les membres de la communauté du commerce ont aussi un impact sur le niveau de confiance et de bonne foi nécessaire à une coopération internationale fructueuse.

À une époque où les règles commerciales mondiales ressemblent de plus en plus à un « bol de spaghetti », le Mécanisme d'examen des politiques commerciales va encore gagner en importance. Ceci est particulièrement vrai pour les pays qui n'ont pas des capacités

500

En novembre dernier, l'OMC a franchi une étape importante, avec le 500^{ème} différend commercial qui lui a été soumis en vue de son règlement

institutionnelles ou un niveau d'organisation du secteur privé suffisants pour pouvoir se tenir au courant de l'évolution des politiques commerciales dans leurs destinations d'exportation clés. En outre, il n'y a aucun autre lieu où le dialogue entre membres de la communauté du commerce peut être aussi efficace qu'à Genève. Même s'il y a de profondes différences en termes d'effectifs entre les missions des membres auprès de l'OMC, il existe un forum de dialogue qui rassemble la communauté mondiale de la politique commerciale en un lieu unique.

Cependant, les personnes interrogées ont également suggéré que même les nations commerciales bien dotées en ressources affectent aujourd'hui moins de personnel à la sphère multilatérale, parce que les accords préférentiels absorbent beaucoup de ressources humaines et financières. Néanmoins, comme certains négociateurs expérimentés l'ont souligné, la qualité de la représentation à Genève dépend non seulement du nombre, mais aussi de la qualité du personnel. Il y a donc un risque qu'en cette époque d'accords préférentiels, les pays cessent d'envoyer leurs meilleurs éléments à Genève. Ceci pourrait entraîner une baisse de la qualité du dialogue et des échanges au niveau multilatéral, dès lors que les cerveaux et l'argent s'échappent vers les négociations préférentielles.

Résolution des différends commerciaux

Le Mécanisme de règlement des différends (MRD) est une des réalisations majeures de l'OMC. Les différends commerciaux entre nations peuvent être résolus par l'intermédiaire d'un processus juridictionnel qui, en principe, est ouvert à tous les membres de l'OMC et est rendu effectif par la possibilité de sanctions. Malgré la prolifération d'accords commerciaux préférentiels, l'enthousiasme des membres envers le règlement des différends à l'OMC semble inébranlable à ce jour. De même que pour la fonction de dialogue de l'OMC, ceci découle peut-être, du moins en partie, des limitations institutionnelles des accords commerciaux préférentiels en matière de résolution des différends commerciaux. Bien que les accords préférentiels contiennent des clauses de règlement des différends souvent modelées sur le MRD de l'OMC, beaucoup ne créent pas d'architecture institutionnelle pour appuyer le fonctionnement quotidien d'une cour d'arbitrage du commerce. Certaines des personnes interrogées ont souligné que les accords préférentiels ne disposent donc pas de l'infrastructure administrative et procédurière requise pour résoudre des différends commerciaux de manière efficace, juste et transparente. En fait, le nombre toujours croissant de plaintes déposées dans le cadre du MRD indique clairement la centralité de la fonction de résolution des différends de l'OMC dans la gouvernance commerciale mondiale.

Cependant, l'architecture globale en matière de règlement des différends commerciaux est en train de se fragmenter, en conséquence de la diversion occasionnée par les accords préférentiels en termes d'établissement des règles. En outre, on craint depuis longtemps que le MRD de l'OMC ne s'effondre sous la pression d'un volume croissant de dossiers à traiter. Selon un de nos informateurs, le nombre d'affaires que le Secrétariat de l'OMC peut traiter de manière réaliste est estimé environ à 12 plaintes par an. Dans l'état actuel des choses, le manque de ressources financières et humaines résultant de l'accroissement du nombre d'affaires est l'une des raisons pour lesquelles il faut désormais plus de temps, en moyenne, pour résoudre les différends à l'OMC. Un autre risque potentiel est que l'Organe de règlement des différends pourrait être poussé à dépasser ses attributions, en complétant les règles commerciales par du droit jurisprudentiel, ce qui n'est pas prévu dans les accords de l'OMC.

Néanmoins, les accords préférentiels ne permettent un recours juridique qu'aux parties contractantes, bien que leurs règles aient des effets sur les flux commerciaux des pays qui n'en font pas partie. Pour les petites nations commerciales qui sont parties à des accords préférentiels, les limites en termes de capacités institutionnelles peuvent en outre s'avérer un plus grand obstacle à l'accès au recours juridique qu'à l'OMC, où le Secrétariat fournit un soutien administratif et en matière de procédures. Ainsi, en ce qui concerne la résolution des différends, comme pour la transparence et le dialogue, l'affaiblissement de la structure de soutien institutionnelle que constitue l'OMC affecterait les petites nations commerciales de manière disproportionnée.

Négociations commerciales

Les personnes interrogées ont indiqué qu'elles continuaient, en principe, à considérer l'OMC comme le forum privilégié pour les négociations commerciales internationales. Ses 163 pays membres et son caractère multilatéral peuvent fournir au monde un ensemble unifié de règles mondiales pour le commerce. Indépendamment de leurs opinions au sujet du Programme de Doha pour le développement (PDD), les personnes interrogées sont fermement convaincues que l'arène multilatérale continuera, pour ces raisons, d'être pertinente dans la gouvernance commerciale.

Concernant l'avenir proche, ce sont les négociations plurilatérales sur de nouvelles questions telles que les biens environnementaux, ainsi que les questions restantes du PDD, qui devraient animer l'activité à Genève en termes d'établissement de règles. Dans la mesure où le GATT et l'OMC ont été édifés de manière progressive sur une série d'accords plurilatéraux, de codes et de décisions, c'est une approche qui semble avoir fait ses preuves. Étant donné la grande valeur que les communautés de politique commerciale accordent au multilatéralisme, on suppose que les concessions plurilatérales peuvent à long terme être multilatéralisées. Toutefois, il existe un risque que les accords plurilatéraux sapent les principes multilatéraux fondamentaux d'inclusivité, de non-discrimination et de transparence. Ceci dépend en partie des accords plurilatéraux, et du fait qu'ils s'appliquent sur une base NPF, ou non.

La question de savoir si et comment il est possible de multilatéraliser les résultats des accords préférentiels et méga-régionaux aura également un impact sur la forme du futur système commercial mondial. Au niveau technique, la nature de plus en plus variée et diversifiée du réseau d'accords préférentiels est une source de préoccupation. Au niveau politique, au cours des trois dernières décennies, le commerce est devenu une priorité de politique économique pour la majeure partie des pays, en partie en raison de leur adhésion à l'OMC. Les États, petits et grands, nourrissent aujourd'hui l'espoir d'être impliqués dans l'établissement des règles qui régulent leurs flux commerciaux. Un certain nombre de personnes interrogées ont indiqué que ces évolutions techniques et politiques pourraient créer des obstacles en vue de rehausser le socle des règles multilatérales.

Le caractère contraignant du MRD de l'OMC peut en outre avoir plus d'impact sur l'environnement politique des négociations qu'on ne le reconnaît généralement. Selon certains de nos interlocuteurs, la force exécutoire des règles commerciales a rendu les négociateurs prudents par rapport aux ambiguïtés de langage des accords commerciaux, ce qui empêche le recours à une « ambiguïté créative » comme technique de négociation. Ceci semble indiquer que les accords préférentiels pourraient être le forum privilégié pour les négociations commerciales pendant encore un certain temps.

Conclusion

Dans la gouvernance commerciale mondiale, il y a un besoin manifeste de transparence et de dialogue, de résolution des différends commerciaux et de négociation de nouvelles règles. En tant que guichet unique quasi-universel pour ces fonctions, un organe multilatéral tel que l'OMC reste l'idéal. Si le système commercial mondial peut théoriquement opérer avec un socle multilatéral sur lequel s'appuient les accords préférentiels, les restrictions en termes de ressources financières et humaines signifient que l'on suit une voie au détriment de l'autre. À l'heure de la prolifération des accords préférentiels, la multiplication des forums de politique commerciale risque donc de porter atteinte aux fonctions de gouvernance de l'OMC. Ce changement aurait des effets disproportionnés sur les petites nations commerciales pour lesquelles les fonctions de gouvernance de l'OMC constituent un bien public global qui n'est pas remplacé par le réseau d'accords préférentiels. En plus des questions en suspens du Programme de Doha pour le développement, la communauté de politique commerciale mondiale doit porter une attention particulière à ces problèmes, afin de garantir un commerce et un développement durables pour tous.



Silke Trommer
Professeur en Développement durable global et en Politique mondiale à l'Université d'Helsinki.

① Le projet était financé par le Conseil de recherche australien (Australian Research Council).

OMC

Le débat sur le commerce et le développement à l'OMC : un changement est nécessaire

Sacha Peter Silva

Comment s'assurer que tous les membres de la communauté du commerce et du développement soient pleinement impliqués dans le programme de l'après-Nairobi ? Comment les discussions de l'OMC sur le développement peuvent-elles aboutir à des résultats tangibles et significatifs en échange des investissements consentis ?

Le moment est venu de réévaluer les discussions de l'OMC sur le développement et la manière dont la communauté du commerce à Genève soutient les pays les plus petits, les plus pauvres et les plus vulnérables sur la scène multilatérale.

Une partie de cette réévaluation implique une reconnaissance honnête et attendue de longue date du fait que le débat de l'OMC sur le développement doit changer. Ce débat n'est pas courageux, il manque d'ampleur et ne traite pas de façon réfléchie les vrais problèmes. La phase de réflexion faisant suite à Nairobi donne l'occasion à l'ensemble de la communauté genevoise de porter un œil nouveau et critique sur l'architecture de l'OMC. Les fondations de cette architecture ne peuvent pas, et ne doivent pas, échapper à un examen critique, notamment en ce qui concerne le développement.

Notre premier objectif devrait être de veiller à ce que les ressources soient utilisées de façon efficace, qu'elles produisent de la valeur en retour, et qu'elles aient un impact favorable au développement. Genève est le seul endroit, en dehors de leur propre capitale, où de nombreux membres de l'OMC ont passé des années à investir des ressources humaines et financières dans le commerce. La communauté soudée qui s'est développée autour de l'OMC représente un atout merveilleux et unique en son genre.

Mais pour beaucoup de pays membres parmi les plus petits, les plus pauvres et les plus vulnérables (et qui constituent, en fin de compte, la principale raison d'être de la communauté du commerce et du développement), le maintien d'une présence à Genève est extrêmement coûteux. Si l'architecture de développement de l'OMC se veut une plateforme où les besoins de ces pays occupent une place centrale, les discussions de l'après-Nairobi devraient examiner si cette architecture produit des résultats tangibles et significatifs en échange des ressources qu'elle consomme.

Nous devons commencer par nous poser trois questions fondamentales.

Trois questions

Premièrement, *poursuivons-nous un programme stratégiquement défendable ?* Le consensus général est que l'OMC apporte une véritable valeur en renforçant le système international des règles commerciales. Cependant, les négociations relatives au traitement spécial et différencié ont jusqu'à présent presque exclusivement porté sur la création de dérogations à ces règles.

Les contraintes de capacité auxquelles se heurtent les membres les plus petits et les plus vulnérables de l'OMC sont largement reconnues et comprises. La meilleure mesure corrective est le renforcement des capacités de côté de l'offre, soigneusement dirigé vers les parties prenantes publiques et privées impliquées dans le commerce. Dans le cadre du soutien apporté par le Royaume-Uni à des initiatives implantées à Genève — par exemple, le Cadre intégré renforcé (CIR), le Trade Advocacy Fund (TAF), le Centre du commerce international (ITC) et le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) — et de nos programmes régionaux et bilatéraux, nous jouons un rôle de premier plan pour ce qui est d'assurer des conditions équitables.



Pour un compte rendu des résultats de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, voir Passerelles, Mise à jour sur Nairobi #5 : <http://bit.ly/1VUE3AO>.

Les dérogations limitées dans le temps constituent un aspect important du traitement spécial, mais elles ne peuvent en être l'objet exclusif. Un système commercial multilatéral ouvert et encadré par des règles constitue une base importante pour la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Dans des circonstances favorables et avec un soutien adapté, les règles commerciales sont bonnes pour le développement. Nous avons besoin d'un programme de négociation qui reflète cette vision positive.

Deuxièmement, *visons-nous les bons marchés ?* Trop souvent, la dimension géographique des négociations sur le développement reste ancrée en 2001, lorsque les barrières et les pratiques des marchés développés traditionnels représentaient la principale préoccupation. Cette approche s'avère toutefois déconnectée de la réalité de l'après-Doha, dans laquelle le marché le plus proche et le plus prometteur pour les pays les moins avancés (PMA) – ainsi que les barrières ou mesures commerciales les plus problématiques – peut très bien se trouver dans un autre pays en développement.

Le rôle et le profil des marchés émergents et de leurs regroupements régionaux ont changé de façon spectaculaire depuis la fin du Cycle d'Uruguay. L'ampleur potentielle et les avantages estimés du commerce Sud-Sud sont considérables. Nous devrions aider nos membres, ici même à Genève, à récolter ces fruits que le commerce peut produire.

Troisièmement, *apportons-nous, à Genève, une réelle valeur ajoutée sur les questions fondamentales du commerce et du développement ?* Le système multilatéral repose sur l'hypothèse que certains problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau mondial. Pourtant, les discussions sur le développement au sein de l'OMC ne portent pas sur des aspects multilatéraux.

Nous discutons au contraire de questions bilatérales, telles que les règles d'origine préférentielles, l'accès en franchise de droits et sans contingent ou le renforcement des capacités au moyen de l'aide pour le commerce. Ces discussions sont justifiées, car elles portent sur les obstacles commerciaux auxquels nos membres de base se heurtent chaque jour. L'approche traditionnelle de l'OMC sur ces questions n'est d'ailleurs pas dénuée de valeur : les décisions et déclarations ministérielles, même dépourvues de force obligatoire, peuvent exercer une certaine pression de groupe sur les États membres et avoir un effet d'encouragement lorsqu'un bénéficiaire fait pression, auprès de ses donateurs ou partenaires accordant des préférences, en vue d'obtenir un meilleur accès ou une aide supplémentaire.

Mais l'accès préférentiel aux marchés, les règles d'origine et les flux d'aide sont régis par des processus, des documents de stratégie et des cycles de programmation distincts, motivés par leur propre logique politique et économique et peu guidés par les discussions de Genève. Cette structure fondamentalement bilatérale est cruciale pour s'assurer que les pays se sentent maîtres de leurs programmes d'aide au commerce, que les ressources restent stables et que cette aide soit destinée aux secteurs qui en ont le plus besoin.

Cela nous amène à la question de savoir comment nos efforts à Genève peuvent être les plus efficaces. Par définition, les aspects préférentiels ne sont pas des aspects multilatéraux. Sauf pour éviter d'être montrés du doigt, les pays accordant des préférences ont peu intérêt à se faire des concessions réciproques en faveur du développement, ce qui limite l'intérêt d'avoir 162 membres en train de négocier sous un même toit. Comment pouvons-nous préserver l'intégrité de nos discussions bilatérales sur les principaux obstacles au commerce, tout en veillant — au niveau multilatéral — à ne pas nous engager uniquement dans un exercice coûteux de suivi ?

S'engager dans un véritable programme en faveur du commerce à Genève

Trop souvent, les négociations à Genève qui sont susceptibles de libérer la croissance économique, d'ouvrir les marchés, de créer des emplois et de réduire la pauvreté semblent se dérouler dans une réalité parallèle. Le consensus général est que les accords plurilatéraux^① (au sein de l'OMC et en dehors de celle-ci), les discussions sur l'agriculture, les accessions, l'examen des politiques commerciales et le règlement des différends

constituent le programme actif en faveur du commerce à l'OMC. Mais bien trop souvent, ce programme n'implique pas les membres les plus petits, les plus pauvres et les plus vulnérables.

À la suite de Nairobi, il existe un risque réel que cette isolation se renforce avec le temps. Si les discussions commerciales de Genève évoluent vers des approches plus flexibles et des questions nouvelles ne relevant pas de Doha – et notamment vers celles qui offrent un réel potentiel en matière de développement, comme par exemple l'économie numérique –, comment pouvons-nous veiller à ce que ces membres ne soient pas laissés pour compte ?

La réponse se trouve dans l'élaboration d'un programme spécifique, pratique et tourné vers l'avenir. Le discours de l'après-Nairobi sur le commerce et le développement ne peut être fondé sur un rejet pur et simple, sur l'indifférence ou sur des appels à des dérogations et flexibilités, qui constituent autant de réponses réflexes souvent motivées par la peur de l'inconnu ou la simple force de l'habitude. La réponse n'est pas l'isolation, mais la participation.

Roberto Azevêdo, directeur général de l'OMC, a demandé aux membres de l'organisation de passer de l'abstrait au concret. Dans la communauté du développement, cela implique d'abandonner les discussions idéologiques pour se concentrer sur l'analyse des chiffres réels et se poser des questions concrètes.

Quels sont les pays susceptibles de tirer des avantages en matière de développement de leur participation à de nouvelles approches et problématiques ? Quels sont les pays qui pourraient se trouver menacés ? Quel serait l'impact de l'élimination des mécanismes de subvention et de soutien (au niveau national et à l'étranger) sur les exportations et la pauvreté rurale ?

Quels sont les risques pour chaque pays, plutôt que pour les grands groupes de négociation faisant partie intégrante de l'ancienne architecture de Doha, mais dont les intérêts internes peuvent largement différer sur certaines questions ou dans certains secteurs ? Comment l'intégration régionale – la réalité tangible du commerce pour la plupart des petits pays faisant partie de l'OMC – peut-elle se concilier avec l'environnement changeant du monde de l'après-Nairobi ?

Surtout, quels résultats en matière de commerce sont susceptibles de générer une véritable réforme intérieure au sein des pays les plus petits et les plus pauvres, en intégrant leurs entreprises aux chaînes de valeur mondiales et en favorisant une réduction de la pauvreté reposant sur le commerce ?

À l'heure actuelle, le mieux que nous puissions faire est de nous poser les bonnes questions, sachant qu'aucun pays ni aucune organisation ne détient toutes les réponses. La dixième conférence ministérielle a ouvert de nouvelles voies prometteuses pour la croissance liée au commerce et la réduction de la pauvreté. À mesure que la conversation de l'après-Nairobi prend de l'ampleur, que ce soit à l'intérieur ou en dehors des salles de l'OMC, il nous appartient de veiller à ce que la communauté du commerce et du développement se tienne prête à saisir cette opportunité.

Cet article exprime le point de vue de l'auteur et ne représente pas le point de vue officiel du gouvernement du Royaume-Uni.



Sacha Peter Silva
Conseiller senior en politique
du commerce pour le
développement auprès de la
mission du Royaume-Uni à
Genève.

❶ Ces accords comprennent l'Accord sur les biens environnementaux, l'Accord sur les technologies de l'information, l'Accord sur le commerce des services et l'Accord sur les marchés publics.

OMC

Cinq ans après, progrès et avenir de l'initiative du Royaume-Uni pour le libre-échange en Afrique

Darlington Mwape, Peter Lilley

Avec les évolutions récentes du commerce et de l'intégration régionale en Afrique, le groupe parlementaire multipartite « Trade Out of Poverty » du Royaume-Uni lance une enquête sur les progrès et l'avenir de l'initiative britannique pour le libre-échange en Afrique.

Cinq ans se sont écoulés depuis le lancement de l'initiative pour le libre-échange en Afrique (*Africa Free Trade initiative - AFTi*). Visant à encourager l'intégration des pays africains entre eux et au sein du système commercial mondial, l'AFTi faisait partie des grandes priorités de la stratégie à cinq ans du Royaume-Uni en matière de commerce, telle que publiée en février 2011. Bien que l'AFTi ait contribué à des réalisations importantes dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans les domaines de l'intégration régionale et de la facilitation des échanges en Afrique, il reste encore beaucoup à faire dans l'environnement actuel en pleine évolution du commerce international.

L'enquête sur l'AFTi (voir section ci-dessous pour davantage de détails) lancée par le groupe parlementaire multipartite « Trade Out of Poverty » (APPG TOP) du Royaume-Uni arrive au bon moment pour examiner les opportunités émergentes de développement du commerce africain, ainsi que son rôle en tant qu'instrument de croissance durable, d'emploi et de réduction de la pauvreté. Elle devrait également aider à mieux définir le rôle de soutien des partenaires de développement tels que le Royaume-Uni en vue d'aider les pays africains à exploiter ces opportunités.

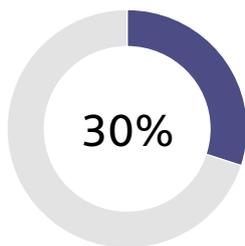
L'initiative pour le libre échange en Afrique

Le renforcement des outils de politique commerciale et de développement constitue l'une des priorités de la stratégie du Royaume-Uni en matière de commerce. L'AFTi apporte ainsi un soutien non seulement politique, mais également technique et financier aux réformes du commerce, dans le but de contribuer à faciliter les échanges entre pays africains et avec le reste du monde.

« Le commerce et les entreprises ont le pouvoir de changer la vie des gens. Comme nous le voyons actuellement sur tous les continents, la croissance économique est le moteur dynamique qui permettra de sortir des dizaines de millions de personnes de la pauvreté sur le long terme. Cela implique que les pays africains achètent et vendent entre eux et développent des relations commerciales entre eux et avec le monde », écrivait le premier ministre britannique, David Cameron, quelques mois après le lancement officiel de l'initiative en février 2011.

L'AFTi a depuis lors fédéré plusieurs initiatives régionales dans le domaine du commerce relevant de différents départements du gouvernement du Royaume-Uni – le Département du développement international (DFID), le Département des entreprises, de l'innovation et des compétences (BIS) et le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) – en vue de simplifier les formalités administratives, d'abaisser les droits de douane et d'améliorer les infrastructures en Afrique.

L'une des ambitions de l'AFTi consistait à offrir un accès à la mer aux pays enclavés, et donc à élargir l'accès aux marchés pour ces pays, en investissant dans des postes frontalières uniques et en améliorant les infrastructures matérielles et immatérielles, toujours dans le but de simplifier les formalités administratives liées au commerce. TradeMark East Africa, un instrument multilatéral représentant 700 millions de dollars lancé par le Royaume-Uni dans le cadre de l'aide pour le commerce, a joué un rôle décisif dans la réduction des



En Tanzanie, le temps de passage à la frontière a été réduit de 30 pourcent grâce à la création de quatre postes frontières uniques dans les localités de Holili, Mutukula, Kabanga et Tunduma.

barrières commerciales en Afrique de l'Est, grâce par exemple à la mise en place de postes frontières uniques dans des pays comme le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie ou encore le Kenya, ainsi qu'à la réduction des délais de dédouanement aux frontières. En Tanzanie par exemple, le temps de passage à la frontière a été réduit de 30 pourcent grâce à la création de quatre postes frontières uniques dans les localités de Holili, Mutukula, Kabanga et Tunduma.

L'AFTi a également apporté un soutien technique et financier aux efforts d'intégration régionale en Afrique, en contribuant notamment au lancement l'an dernier de la Zone de libre-échange tripartite, qui regroupe les trois principales communautés économiques régionales d'Afrique, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

À l'approche du cinquième anniversaire de l'AFTi, il est particulièrement important de poser un regard nouveau sur les progrès actuels, ainsi que sur les nouveaux domaines dans lesquels le Royaume-Uni pourrait jouer un rôle en vue de soutenir le commerce et l'intégration régionale en Afrique.

Opportunités d'avenir pour le commerce africain

Dans l'environnement en pleine évolution du commerce international (voir *Bridges Africa*, volume 5, numéro 2), de nouvelles opportunités sont en train d'apparaître pour les pays du continent africain. Ces opportunités pourraient permettre aux économies africaines de développer leurs échanges commerciaux, de les restructurer et d'accroître leur valeur, que ce soit à l'échelon régional ou international.

Les progrès réalisés en matière d'intégration régionale et continentale sur le continent africain offrent un potentiel significatif de développement commercial, économique et social. Les négociations sur l'établissement d'une Zone de libre-échange continental (CFTA) – l'équivalent africain des accords méga-régionaux – ont commencé en février 2016. Il est estimé que la mise en œuvre d'un tel accord pourrait amener à une augmentation de 35 milliards de dollars par an des échanges commerciaux intra-africains d'ici 2022. La Zone de libre-échange tripartite est également entrée dans une nouvelle phase de négociation, qui portera sur d'autres aspects que les obstacles au commerce des marchandises, comme par exemple le commerce des services ou la propriété intellectuelle. Ces opportunités représentent autant de catalyseurs de la croissance économique sur le long terme pour un grand nombre de pays africains.

Les progrès réalisés en matière d'intégration régionale et continentale sur le continent africain offrent un potentiel significatif de développement commercial, économique et social.

Au-delà des accords commerciaux, les importants changements que connaît actuellement l'économie mondiale créent de nouvelles opportunités de marché pour les pays africains. Avec près de 348 millions d'utilisateurs de la téléphonie mobile en 2014 en Afrique subsaharienne, il existe beaucoup d'enthousiasme et d'espoir que les technologies numériques permettent aux pays africains de sauter certaines étapes traditionnelles du développement industriel. L'évolution de la structure économique et de la demande des consommateurs des économies émergentes telles que la Chine offre également aux pays africains la possibilité d'accélérer leur processus d'industrialisation. Les échanges reposant sur les chaînes de valeur mondiales offrent également une réelle possibilité pour l'Afrique de tirer profit de ses avantages comparatifs et de participer à différents niveaux de ces chaînes de valeur.

Au vu de ces nouvelles opportunités, il est nécessaire que les partenaires de développement tels que le gouvernement britannique réfléchissent à la redéfinition de leurs politiques passées et actuelles afin d'aider les pays africains à relever les nouveaux défis et à mieux exploiter ces opportunités.

Enquête sur l'initiative du Royaume-Uni pour le libre-échange en Afrique

Avec un nouveau gouvernement en place depuis mai 2015 au Royaume-Uni, et le lancement d'une nouvelle stratégie d'aide en novembre 2015, le moment est venu d'examiner les progrès, le potentiel et l'avenir de l'AFTi.

Lancée par le groupe parlementaire multipartite « Trade Out of Poverty » (APPG TOP), l'enquête sur l'AFTi s'attelle à examiner les enseignements à tirer, les défis et les obstacles à la réalisation des objectifs fixés et le contenu éventuel d'une nouvelle AFTi. Elle doit notamment se pencher sur les objectifs qu'une telle initiative devrait viser et les moyens et partenariats permettant sa mise en place. Dans le cadre de cette enquête, le Comité^①, présidé par Lord Stephen Green, ancien ministre britannique du commerce et de l'investissement, et Ali Mufurki, président d'Infotech Investment Group, s'est engagé dans un dialogue avec un large éventail de parties prenantes, afin de mieux cerner les évolutions récentes de l'ordre du jour commercial de l'Afrique et d'examiner les réalisations de l'AFTi depuis 2011.

Cette enquête devrait permettre de s'appuyer sur les réussites de l'AFTi pour générer un impact plus important et plus durable à l'avenir sur le continent africain. Le rapport sera publié et remis au premier ministre britannique, ainsi qu'aux ministres du Département du développement international (DFID), du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) et du Département des entreprises, de l'innovation et des compétences (BIS) dans le courant de l'été 2016. Ses conclusions seront ensuite discutées avec les gouvernements africains, les secrétariats des communautés économiques régionales, l'Union africaine et d'autres instances politiques clés.

① Les autres membres du comité sont Myles Wickstead, ancien directeur du secrétariat de la Commission des Nations unies pour l'Afrique, et Darlington Mwape, attaché de recherche senior au Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et ancien représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMC.



Darlington Mwape

Attaché de recherche senior, ICTSD, et ancien représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMC.



Peter Lilley

Député britannique et co-président du groupe parlementaire multipartite « Trade Out of Poverty ».

OMC

Azevêdo appelle les PMA à définir clairement leurs priorités pour l'après-Nairobi

Lors d'une retraite organisée par les PMA, Roberto Azevêdo a encouragé le groupe à jouer un rôle actif dans les discussions de l'après-Nairobi à l'OMC.

Le groupe des pays les moins avancés (PMA) a organisé une retraite, tenue du 17 au 19 avril à Montreux, en Suisse, dans l'optique de discuter des résultats de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. L'événement visait également à identifier des moyens potentiels pour promouvoir les intérêts des PMA dans le contexte de l'après-Nairobi.

Lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Nairobi en décembre dernier, les membres de l'organisation s'étaient accordés sur un certain nombre de résultats concernant des questions spécifiques aux PMA, comme l'accès aux marchés dans le secteur du coton, la prolongation de la durée initiale prévue pour la dérogation sur les services, ou encore certaines dispositions relatives aux règles d'origine préférentielles. Si ces éléments constituent des avancées pour le groupe des PMA, différents observateurs ont également noté que d'autres questions essentielles pour le groupe restent toujours en suspens.

S'exprimant lors la retraite dans le cadre d'une session intitulée « Aperçu des résultats de Nairobi pour les PMA et voie à suivre dans la perspective de la MC11 », le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a insisté sur l'importance de répondre aux besoins des PMA. « Faire avancer les intérêts des PMA constitue une priorité personnelle pour moi. Cela constitue également une priorité institutionnelles pour l'OMC », a-t-il indiqué aux représentants des PMA.

Le directeur général de l'OMC a aussi appelé le groupe des PMA à jouer un rôle actif dans les mois à venir, en définissant et en communiquant le plus clairement possible ses idées et ses positions concernant les négociations futures. Dans une période aussi cruciale, il a indiqué que c'est l'ensemble des membres qui devrait s'engager afin de faire progresser le travail conduit au sein de l'organisation.

« Tout le monde devrait faire deux choses : tout d'abord, présenter ses opinions au sujet des questions qui devraient être des priorités, et ensuite, faire des suggestions sur la manière de faire avancer ces priorités », a affirmé Roberto Azevêdo lors de son intervention au cours de la retraite des PMA.

S'agissant des questions de l'agenda de Doha restées en suspens, le directeur général a invité les PMA à tenter d'identifier, de concert avec les présidents des groupes de négociation, les difficultés qui bloquent l'avancée des discussions. Dans un deuxième temps, il sera selon lui nécessaire de réfléchir de manière créative sur la possibilité de surmonter ces défis. « Nous devons mettre de nouvelles idées sur la table si nous comptons trouver des solutions », a-t-il affirmé.

Enfin, Roberto Azevêdo est également revenu sur la question des « nouveaux sujets », en référence à la volonté de certains membres de l'OMC d'aborder des sujets ne figurant pas à l'agenda du cycle de Doha. Il a indiqué que certains sujets lui avaient été communiqués par une très large palette de membres, y compris certains PMA. « De nouveau, je vous encourage à réfléchir aux questions qui sont les plus importantes pour vous et à faire entendre votre voix dans cette conversation », a-t-il déclaré.

INFRASTRUCTURES

Un premier forum global se réunit autour de la question des infrastructures

L'édition inaugurale du Forum mondial sur les infrastructures, mandaté par le Programme d'action d'Addis Abeba, s'est tenue, samedi 16 avril 2016, à Washington.

La première édition du Forum mondial sur les infrastructures s'est tenue, samedi 16 avril 2016, à Washington, en marge des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI. L'évènement a réuni les banques multilatérales de développement (BMD) ainsi que divers partenaires de développement, en étroite collaboration avec les Nations unies.

Le Forum mondial sur les infrastructures trouve son origine dans le Programme d'action d'Addis Abeba, le document final issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est déroulée en juillet passé dans la capitale éthiopienne. Le programme d'action mandate en effet la mise en place d'une « nouvelle instance en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures », mentionnant spécifiquement les domaines des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

Ce forum devrait permettre de mieux coordonner et harmoniser les multiples initiatives visant à accroître les investissements dans le domaine des infrastructures, tout en respectant la diversité de ces approches. L'objectif est, à terme, de favoriser la mise en place d'infrastructures durables, résilientes et accessibles à tous dans le monde en développement. Une édition de cet évènement se tiendra chaque année, sous la présidence de l'une des BMD.

Comblent les lacunes

La création et le maintien d'infrastructures adaptées constitue une condition essentielle pour la réalisation du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable. Or, à l'heure actuelle, nombreux sont les pays qui connaissent un déficit criant en la matière. À titre d'exemples, 1,2 milliards de personnes vivent aujourd'hui sans raccordement à l'électricité, et plus d'un tiers de la population rurale ne bénéficie pas de routes praticables par tous les temps. L'Afrique est particulièrement touchée par cette insuffisance.

C'est sur cette toile de fond que le nouveau forum prend toute son importance. « Si nous voulons atteindre nos objectifs et n'abandonner personne, nous nous devons de nous attaquer aux grands déficits d'infrastructures dans les pays en développement », a déclaré Ban Ki-Moon, le secrétaire général des Nations unies, lors de la séance plénière d'ouverture de l'évènement. Selon lui, « le Forum permettra à un large éventail de voix de se faire entendre », et contribuera à apporter le soutien international dont les pays en développement ont besoin pour combler leurs déficits en la matière.

Dans le domaine du commerce en particulier, ce manque d'infrastructures a des conséquences profondes. Nombreux sont les experts qui soulignent que sans infrastructures adaptées, il sera impossible pour le continent africain d'amorcer une réelle transformation structurelle de son économie. Les lacunes en la matière empêchent les acteurs économiques africains de faire des affaires et de transporter des marchandises de manière efficiente, ce qui entrave leur progression en termes de compétitivité (voir notamment Passerelles, 11 juin 2015). En définitive, la situation affecte négativement la croissance, la création d'emplois et le développement économique des pays du continent.

« Si nous ne comblons pas le déficit de financement des infrastructures en Afrique, chiffré à 60-70 milliards de dollars EU par an, nous continuerons à faire perdre deux points de pourcentage au taux de croissance annuel de l'Afrique. Et cela, nous ne pouvons le permettre », a déclaré Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD), lors de l'événement.

Collaborer, dépenser plus, et dépenser mieux

Comblar les déficits existants dans le domaine des infrastructures nécessitera avant tout d'accroître le niveau de ressources investies, que ce soit par les pouvoirs publics ou le secteur privé. Dans cette optique, le Forum a permis aux BMD et autres partenaires de développement de définir une approche visant à lever davantage de fonds destinés aux infrastructures.

Néanmoins, dépenser plus ne sera pas suffisant, et il faudra également dépenser mieux, de manière plus efficace et efficiente. Dans un communiqué publié le jour du forum, la Banque mondiale estime qu'afin de s'attaquer de front au défi des infrastructures, il sera nécessaire non seulement d'augmenter les investissements et de faire davantage appel au secteur privé, mais également de progresser en ce qui concerne la gouvernance, les capacités et l'efficacité. Cela permettrait d'accroître l'impact des ressources allouées.

S'exprimant lors de la séance d'ouverture, le président du groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, a également insisté sur cette nécessité d'accroître l'efficacité. « Nous pouvons tirer plus de chaque dollar de capital dans le domaine des infrastructures en aidant les pays à améliorer la gouvernance, la planification au niveau local, la préparation, et les capacités administratives », a-t-il déclaré aux participants.

En vue de promouvoir un accès accru à des infrastructures de qualité, les BMD et les partenaires de développement ont indiqué leur intention, dans une « Déclaration du président » publiée lors du forum, d'accroître leur coopération tout en travaillant de concert avec les États et les investisseurs.

Pour ce faire, deux axes d'action principaux sont mis en exergue dans le document : (1) le soutien de stratégies nationales de mise en place d'infrastructures durables, résilientes et inclusives, dans un souci permanent d'implication des différentes parties prenantes, ainsi que (2) la consolidation et l'expansion des mécanismes multilatéraux existants qui visent à favoriser le transfert de connaissance, la préparation de projets, et la mise en œuvre d'un soutien par le biais de plateformes régionales et globales. La Facilité mondiale pour les infrastructures, le Système international de soutien aux infrastructures, le PPP Knowledge Lab, la Conférence des journées PPP, Infrascopie et le Programme de certification PPP sont notamment mentionnés à cet égard.

Dans la déclaration, les BMD et les partenaires de développement s'accordent également sur un certain nombre d'actions visant à améliorer les informations et les données disponibles dans le domaine des infrastructures, à promouvoir la compatibilité et l'efficacité des différentes approches utilisées, ainsi qu'à renforcer la préparation des projets. De manière intéressante, la dernière catégorie d'actions envisagées, qui concerne la promotion de nouveaux financements, appelle au développement d'approches créatives en matière de coopération ainsi qu'à une participation accrue du secteur privé.

Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

La CEA appelle à une industrialisation verte en Afrique

À l'heure où l'Afrique déploie d'importants efforts pour promouvoir l'industrialisation et la transformation structurelle de son économie, emprunter une voie verte vers le développement durable constitue une véritable opportunité pour le continent. C'est là le message délivré avec force par le Rapport économique sur l'Afrique 2016 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), intitulé « L'écologisation de l'industrialisation de l'Afrique ».

Cette dernière édition du rapport phare de la CEA a été lancée à l'occasion de la Semaine du développement africain, tenue du 31 mars au 3 avril à Addis Abeba. Elle s'appuie sur les enseignements des rapports des trois années précédentes.

S'exprimant au cours de la cérémonie de lancement, le secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Abdalla Hamdok, a estimé que le rapport « encourage la région à promouvoir une voie vers l'industrialisation verte qui favorise une croissance économique durable et inclusive.

L'idée d'un résultat sur les règles à l'OMC n'est pas morte

Les membres de l'OMC n'ont pas abandonné l'idée d'obtenir des résultats dans les négociations sur les règles. C'est en substance le message qu'a délivré l'ambassadeur jamaïcain Wayne McCook, président du groupe de négociation sur les règles, lors de son premier rapport aux membres de l'organisation depuis la conférence ministérielle de Nairobi. Aucune décision n'avait été prise à Nairobi dans ce domaine, malgré d'intenses négociations.

« Il est clair que les membres sont intéressés par l'idée de trouver des moyens de parvenir à des résultats », a-t-il déclaré lors de cette réunion tenue le 22 mars. L'ambassadeur jamaïcain a néanmoins reconnu qu'à l'heure actuelle, il existe d'importantes divergences entre les membres concernant la manière dont les discussions devraient procéder.

L'OMPI tient une importante conférence relative au développement

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a tenu, au cours du mois d'avril, une conférence majeure sur la thématique du développement, rassemblant des représentants de gouvernements, de la société civile, de groupes d'intérêts et d'autres fonctionnaires. L'événement, qui s'est déroulé au siège genevois de l'organisation, a duré deux jours.

Cette conférence a été suivie par la Dix-septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDPI), qui a eu lieu du 11 au 15 avril 2015.

Si la conférence internationale a été accueillie avec enthousiasme par les délégués, qui ont notamment salué son haut niveau de sophistication et le fait qu'elle ait permis de présenter les expériences de divers pays en développement concernant la conception de système dynamique en matière de propriété intellectuelle, le CDPI n'a quant à lui pas donné lieu à de réelles avancées. Ce dernier a essentiellement continué son activité habituelle d'examen des projets.

En Afrique centrale, l'intégration régionale peine à se concrétiser

Malgré les efforts déployés pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus peine à produire des résultats concrets. C'est là le constat peu réjouissant tiré par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), réunis la semaine passée à l'occasion de la 8ème journée de la CEMAC.

Selon le président de la CEMAC, Pierre Moussa, très peu de progrès ont été effectués, depuis la création de l'organisation, pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la région. Les États d'Afrique centrale ont travaillé à renforcer l'intégration régionale depuis leur indépendance, mais ne sont toujours pas capables de garantir la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace communautaire, a-t-il souligné.

Publications et ressources



Vers une industrialisation verte en Afrique : Rapport économique sur l'Afrique 2016 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport souligne que pour promouvoir l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie africaine, emprunter une voie verte vers le développement durable constitue une véritable opportunité. Même si l'Afrique arrive tardivement à l'industrialisation, elle dispose d'une occasion intéressante pour adopter de nouveaux modèles économiques. Ce changement exige des gouvernements qu'ils saisissent les tenants et aboutissants de l'industrialisation écologique et les intègrent à leur plans d'action. Disponible sur : <http://bit.ly/1QpMJXR>.



L'état de l'intégration régionale en Afrique VII – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

L'Etat de l'intégration régionale en Afrique (ARIA) VII examine comment les trois éléments que sont l'intégration régionale, l'innovation et la compétitivité sont reliés entre eux. Il explore les possibilités de les exploiter dans le cadre du modèle normatif de développement de l'intégration régionale destiné à favoriser le changement structurel. Le rapport a pour objet de faire la lumière sur l'innovation et la compétitivité dans le contexte plus général de la politique et de la stratégie de développement en Afrique. Disponible sur : <http://bit.ly/210D02b>.



Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

À l'heure où les pays africains tentent de promouvoir le développement des secteurs à plus forte productivité, en particulier le secteur manufacturier et certains services à haute valeur ajoutée, ce rapport spécialisé est destiné à contribuer au processus de réflexion pour la conception et la mise en œuvre de politiques industrielles transformatrices. Il vise à servir comme référence pour assister les États africains ainsi que pour fournir des stratégies concrètes pour l'intégration des politiques industrielles dans les plans nationaux de développement. Disponible sur : <http://bit.ly/23LF7fa>.



Politiques d'investissement et accords bilatéraux d'investissement en Afrique – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

La Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine a conclu en 2013 qu'il était nécessaire d'examiner de manière critique les accords d'investissement internationaux et de déterminer dans quelle mesure ils contribuaient à l'industrialisation et au développement de l'Afrique. Ce rapport apporte certaines réponses aux questions soulevées par la Conférence et contribuent au débat relatif à la façon dont l'Afrique peut exploiter au mieux les investissements pour sa transformation économique et sociale. Disponible sur : <http://bit.ly/1Sw6DVA>.



Questions cruciales pour la négociation de la zone de libre-échange continentale (en anglais) – TRALAC – Mars 2016

Ce document tente de répondre à une question cruciale, celle de savoir si la zone de libre-échange continentale (ZLEC) signifiera l'instauration d'un seul et unique cadre réglementaire pour les échanges commerciaux intra-africains, ou si elle viendra simplement ajouter une couche supplémentaire au chevauchement de régimes commerciaux qui jalonnent le continent. Ce faisant, l'auteur tente de tirer certains enseignements de l'expérience des négociations relatives à l'établissement de la zone de libre-échange tripartite. Disponible sur : <http://bit.ly/1MnCuYX>.



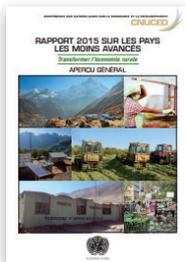
Prévisions pour l'Afrique 2016 : les priorités pour le continent en 2016 (en anglais) – Brookings Institution – Janvier 2016

Ce rapport, publié chaque année par l'équipe de l'Initiative pour la croissance en Afrique, offre un tour d'horizon des grands enjeux actuels pour le continent africain. L'édition de cette année s'articule autour de 6 grands thèmes : gérer les chocs macroéconomiques, capitaliser sur l'urbanisation, entretenir la croissance domestique, maintenir les gains en termes de gouvernance, soutenir le développement humain, et renforcer le commerce africain. Disponible sur : <http://brook.gs/1PMGMsX>.



Note d'information PMA n° 16 – Un paquet au pied du sapin – IDEAS Centre – Décembre 2015

Cette note d'information revient sur les résultats obtenus lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Ce faisant, elle se penche sur la décision dans la concurrence à l'exportation en matière d'agriculture, ainsi que sur le petit ensemble de mesures concernant les pays les moins avancés (PMA), qui comprend les décisions relatives aux règles d'origine préférentielles, à la dérogation PMA pour les services, et au secteur du coton. La note évoque ensuite un certain nombre de questions déterminantes pour l'avenir de l'OMC. Disponible sur : <http://bit.ly/20VikHL>.



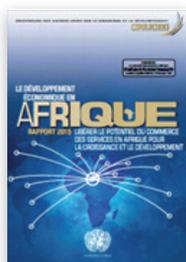
Rapport 2015 sur les pays les moins avancés (aperçu général) – CNUCED – Novembre 2015

Le Rapport 2015 sur les pays les moins avancés, intitulé « Transformer l'économie rurale », présente une feuille de route ambitieuse pour accélérer la transformation des zones rurales et lutter contre la pauvreté rurale. Les économistes de la CNUCED invitent les donateurs à honorer enfin l'engagement, qu'ils ont pris depuis longtemps, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. Disponible sur : <http://bit.ly/21thALs>.



Panorama de l'aide pour le commerce 2015 – OMC et OCDE – Juillet 2015

Cette publication conjointe de l'OCDE et de l'OMC se penche sur la manière dont la réduction des coûts des échanges, à travers l'aide pour le commerce, contribuera à réaliser une croissance économique inclusive et durable. Elle mentionne de nombreux exemples de situations dans lesquelles des obstacles sont actuellement surmontés et montre les avantages qui en résultent pour le développement, tout en appelant à redoubler d'efforts pour réduire les coûts du commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1OQKMrE>.



Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport examine les enjeux politiques majeurs du secteur des services en Afrique et formule des recommandations sur les politiques à suivre, afin que de libérer tout le potentiel de ce secteur pour une croissance durable et inclusive sur le continent. En particulier, le rapport appelle à une harmonisation des politiques nationales, régionales et internationales relatives au commerce des services, qui sont pour l'instant composées de différentes strates déconnectées. Disponible sur : <http://bit.ly/1JYtyEx>.



L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

